

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF390

présenté par
M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »,

le mot :

« cinquante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire l'index senior dans les entreprises d'au moins 50 salariés.